

MAIRIE DE



PÉLUSSIN

CODE POSTAL : 42410

TÉL. 04 74 87 62 02
FAX 04 74 87 70 12

République Française

Le

ARRÊTE
MUNICIPAL

Le Maire de Pélussin (Loire)

VU les articles L 2212-2 et L2215-1-3° du Code Général, des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les arbres ou parties d'arbres brisés par la tempête survenue les 27 et 28 décembre 1999 constituent en raison de leur instabilité un danger pour la sécurité des personnes.
Et qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires à la sécurité.

ARRÊTE

Art.1 – L'accès à toute parcelle et à tout sentier ou voie de circulation est interdite dans les forêts publiques et privées atteintes par la tempête des 27 et 28 décembre 1999, aux lieux dit suivants :

Moulin à Vent, Bois de la Valette, Moulin d'Eparvier, Malatras, La Rossagny, L'Eversin, la Chaud de la Magdeleine, Collet de Doizieu, , la Chaud d'Egallet, la Croix de Louis, la Chaux de Toureyre, La Goutte et Bois de Neufon.

Art.2 – L'interdiction d'accès mentionnée à l'article premier concerne les piétons et tous véhicules, motorisés ou non.

Art.3 – L'interdiction d'accès ne s'applique pas aux riverains, aux personnes chargées sur les Lieux mentionnés à l'article premier, d'une mission de service public ou d'une mission d'intérêt général, aux propriétaires forestiers et à leurs ayant droits, ni aux personnes intervenant dans la forêts à titre professionnel.

Art.4 – La signalisation réglementaire sera mise en place.

RECEVU

LE 12/12/00

14 15 16

Art. 5 – Ampliation du présent arrêté sera communiquée à :

- * Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PELUSSIN,
 - * Mr le Subdivisionnaire de l'Equipement à PELUSSIN,
 - * Mr le Chef de corps du centre de secours de PELUSSIN,
 - * Mr le Gardien de Police Municipale
 - * aux services Techniques Municipaux,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Pélussin, le 9 Décembre 2000

LE MAIRE,

AVIS GENDARMERIE	AVIS EQUIPEMENT
	<p>DDE de la LOIRE Subdivision de PELUSSIN Place du 8 Mai 1945 42410 PELUSSIN Tél. 04 74 87 60 17 - Fax 04 74 87 52 76</p>


